

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2521

10 octobre 2012

SOMMAIRE

Adami S.A.	121005	KH Investments S.à r.l.	120997
Aerium Aigle S.à r.l.	120997	Landewyck Group Sàrl	120999
Aratus Investment S.A.	121006	LER III UK Co-Investment S.à r.l.	120996
Atlantic Iron S.à r.l.	121001	LGIG 2 Objekt MK 12 S.à r.l.	120999
Atlantik S.A.	121004	Luxembourg Mounting Center S.A.	120996
Beausoleil Jasmin S.à r.l.	120974	Manufacture de Tabacs Heintz Van Landewyck S.à r.l.	120998
Beausoleil Jasmin S.à r.l.	120986	Manufacture de Tabacs Heintz Van Landewyck S.à r.l.	121000
Belfius Financing Company	121008	Manufacture de Tabacs Heintz Van Landewyck S.à r.l.	120996
Bouquet S.à r.l.	120987	MD Information Service (Luxembourg) S.A.	120999
Bourns (Luxembourg) S.à r.l.	120991	MD Information Service (Luxembourg) S.à r.l.	120999
Brasseur Mgmt S.à r.l.	120968	Mercurius Finance S.A.	121004
CCM Pharma Luxco S.à r.l.	120986	Pagosa S.A.	121005
CES Golf S.A.	120987	Pasta Point Holding S.A.	121005
CGI Information Systems and Management Consultants III Luxembourg Sàrl	120962	PCH Financial S.à r.l.	121001
Dover Luxembourg Services S.à r.l.	121006	PeaksideWert 1 S.à r.l.	121003
Dunedin Holdings GmbH, Zweigniederlassung Luxembourg	121008	PeaksideWert 2 S.à r.l.	121003
European Properties S.à r.l.	120990	PeaksideWert 3 S.à r.l.	121002
Fiduciaire Birchall & Rosa, S.à r.l.	121002	REOF II S.à r.l.	121003
Flime Investments S.à r.l.	120991	Resources Management Corporation ...	121004
Flojkas Capital S.à r.l.	121002	Rod 1 SA	120970
Fondation Luxembourg School of Finance	121000	Rod 2 SA	120971
GADD & Cie Luxembourg SA	121007	Rod 3 SA	120972
Ingersoll-Rand Holdings & Finance International S.à r.l.	120991	Rod 4 SA	120973
Internationale Participations Financières S.A.	120969	TA Venture SA	120974
Kautz Starkstrom-Anlagen Luxembourg S.à r.l.	121001	Thor Trading, S.à r.l.	120998
		Thor Trading, S.à r.l.	121003

CGI Information Systems and Management Consultants III Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 171.407.

In the year two thousand and twelve, on the 29th day of August.

Before Maître Roger Arrensdorff, public notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of CGI Information Systems and Management Consultants III Luxembourg Sàrl, a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée") having its registered office at L-2417 Luxembourg, 10, Rue de Reims, in course of registration with the Luxembourg trade and companies register, incorporated by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg on August 3, 2012 (the "Corporation").

The meeting is presided by Mr. Emmanuel Réveillaud, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse. The chairman appoints as secretary Ms. Brigitte Czoske, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Matthieu Groetzing, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, having been signed by the duly authorized representative of the members and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes.

The chairman declares and requests the notary to:

I. state that according to the attendance list, the shareholders of the Corporation representing the full amount of the corporate capital of GBP 24,000.- (twenty four thousand Great Britain Pounds) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Corporation, according to the agenda below:

Agenda

1. Creation of mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS");

2. Increase of the corporate capital of the Corporation by an amount of GBP 6,334,601.- (six million three hundred thirty four thousand six hundred one Great Britain Pounds) by the issue of 15,886 (fifteen thousand eight hundred eighty six) ordinary shares and the issue of 6,318,715 (six million three hundred eighteen thousand seven hundred fifteen) MRPS with a par value of GBP 1.- (one Great Britain Pound) each;

3. Subscription and payment of 15,886 (fifteen thousand eight hundred eighty six) ordinary shares, with a share premium attached to the ordinary shares of GBP 1,571,088.- (one million five hundred seventy one thousand eighty eight Great Britain Pounds) and the allocation of GBP 1,589.- (one thousand five hundred eighty nine Great Britain Pounds) to the ordinary shares legal reserve and 6,318,715 (six million three hundred eighteen thousand seven hundred fifteen) MRPS, with a share premium attached to the MRPS of GBP 624,920,907.- (six hundred twenty four million nine hundred twenty thousand nine hundred seven Great Britain Pounds) and the allocation of the amount of GBP 631,871.- (six hundred thirty one thousand eight hundred seventy one Great Britain Pounds) to the MRPS legal reserve of the Corporation, by Conseillers en Gestion et Informatique CGI Inc. ("Conseillers") by the contribution in kind of a claim;

4. Amendment of article 5 and article 18.3 of the articles of incorporation of the Corporation in order to reflect the corporate capital increase and the creation of MRPS;

5. Any other business.

First resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders decided to create mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS").

Second resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders decided to increase the corporate capital of the Corporation by an amount of GBP 6,334,601.- (six million three hundred thirty four thousand six hundred one Great Britain Pounds) so as to bring it from its present amount of GBP 24,000.- (twenty four thousand Great Britain Pounds) to the amount of GBP 6,358,601.- (six million three hundred fifty eight thousand six hundred one Great Britain Pounds) represented by 39,886 (thirty nine thousand eight hundred eighty six) Ordinary Shares and 6,318,715 (six million three hundred eighteen thousand seven hundred fifteen) MRPS with a par value of GBP 1.- (one Great Britain Pound) each.

Third resolution

There now appeared Mr. Matthieu Groetzinger, acting in his capacity as duly appointed special attorney of Conseillers by virtue of a proxy given on August 28, 2012 which will remain attached to the present deed declared to:

- subscribe for and fully pay 15,886 (fifteen thousand eight hundred eighty six) newly issued ordinary shares with a par value of GBP 1.- (one Great Britain Pound) each, for a total amount of GBP 15,886.- (fifteen thousand eight hundred eighty six Great Britain Pounds);

- pay a share premium attached to the ordinary shares amounting to GBP 1,571,088.- (one million five hundred seventy one thousand eighty eight Great Britain Pounds);

- allocate to the ordinary shares legal reserve of the Corporation the amount of GBP 1,589.- (one thousand five hundred eighty nine Great Britain Pounds);

- subscribe for and fully pay 6,318,715 (six million three hundred eighteen thousand seven hundred fifteen) newly issued MRPS with a par value of GBP 1.- (one Great Britain Pound) each, for a total amount of GBP 6,318,715.- (six million three hundred eighteen thousand seven hundred fifteen Great Britain Pounds);

- pay a share premium attached to the MRPS amounting to GBP 624,920,907.- (six hundred twenty four million nine hundred twenty thousand nine hundred seven Great Britain Pounds);

- allocate to the MRPS legal reserve of the Corporation the amount of GBP 631,871.- (six hundred thirty one thousand eight hundred seventy one Great Britain Pounds);

by the contribution in kind of a claim excluding any real estate asset in an aggregate amount of GBP 633,460,055.- (six hundred thirty three million four hundred sixty thousand fifty five Great Britain Pounds) (the "Claim").

Description of the contribution

The appearing person stated that:

The contribution in kind consisted of the full ownership of the Claim, for a total amount of GBP 633,460,055.- (six hundred thirty three million four hundred sixty thousand fifty five Great Britain Pounds), this Claim being valued by the board of managers of the Corporation at the amount of GBP 633,460,055.- (six hundred thirty three million four hundred sixty thousand fifty five Great Britain Pounds) on the basis of a valuation made by Conseillers, owner of the Claim.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the extraordinary general meeting of the shareholders decided to amend article 5 and article 18.3 of the articles of incorporation to be read as follows:

5.1. "The Corporation's corporate capital is set at GBP 6, 358,601.- (six million three hundred fifty eight thousand six hundred one Great British Pounds), represented by two (2) classes of shares as follows: 39,886 (thirty nine thousand eight hundred eighty six) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and 6,318,715 (six million three hundred eighteen thousand seven hundred fifteen) mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS"), with a par value of GBP 1.- (one Great British Pound) each. The MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter referred to individually as a "Share" and collectively as the "Shares". The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong.

5.2. All the Shares are fully paid up.

5.3. In addition to the contributions to the Corporation in the form of corporate capital as set forth in the above section 5.1, new shareholders or existing shareholders may subscribe to shares by payments made to the corporate capital and as the case may be also through payments made to the share premium account linked to the newly issued Shares.

5.4. The shareholder owning Ordinary Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of Ordinary Shares. The shareholder owning the MRPS will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of the MRPS within the terms and conditions defined in article 5.5.2.

5.5. Share premium paid on Ordinary Shares, or MRPS shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

5.5.1 any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an ordinary shares' share premium account (the "Ordinary Shares' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares upon which the share premium was paid;

5.5.2 any share premium paid on the MRPS shall be booked in a MRPS' share premium account (the "MRPS' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the MRPS within the terms and conditions set up here below:

(i) the subscription of MRPS shall entitle the MRPS shareholders to exclusive eventual participation in MRPS Share Premium Account calculated on a pro rata basis according to the number of MRPS held. In case all the MRPS are subscribed by one sole shareholder, the latter shall have exclusive eventual right to the whole MRPS Share Premium Account.

(ii) the MRPS shareholders shall at any time upon request in writing be entitled to the payment by the Corporation of their portion of MRPS Share Premium Account provided that such payment will not induce that the net assets of the Corporation as defined by article 72-1 of the Law become lower than the amount of the subscribed corporate capital plus the legal reserve.

(iii) Provided that the annual accounts of the Corporation show, before any reduction of share premium as described here below, net commercial losses (including notably foreign exchange losses connected to loans granted to affiliated group companies and/or loans received from affiliated group companies), the MRPS Share Premium Account rights of the MRPS shareholders shall be automatically reduced up to an amount equal to the net commercial losses (including notably the foreign exchange losses and the fixed return as defined in article 5.8) and the applicable margin that would have otherwise arisen in the absence of a commercial loss pursuant to article 5.8 b (iii).

5.6. All MRPS are issued in the form of redeemable shares within the meaning of Article 49-8 of the Law. Without prejudice to the conditions set forth in Article 49-8 of the Law (including, without limitation, the fact that the redemption of the MRPS can only be made by means of sums available for distribution pursuant to Article 72-1 of the Law: i.e. distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Corporation as an issue premium, or proceeds of a new issue made for the redemption purpose), MRPS will be redeemed pursuant to the following terms and conditions:

5.6.1 in any circumstances whatsoever, the Corporation shall redeem all of the MRPS then outstanding upon expiry of a thirteen (13) years period from the date on which the MRPS are issued (the "Final Mandatory Redemption Date");

5.6.2 notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date and at any time before such date, the holder of MRPS is entitled to request (in one or several occasions) in writing the Corporation to redeem all or part of its MRPS, provided such request is approved by the board of managers;

5.6.3 the holder of MRPS that has been redeemed is entitled to receive a payment in cash or in kind per redeemed shares of the MRPS (the "Redemption Price") equal to:

(i) the par value of the redeemed shares; plus

(ii) all and any accrued and unpaid dividends that the holder of redeemed shares is entitled to receive at the time of the redemption; plus

(iii) an amount corresponding to a portion of the relevant MRPS' Share Premium Account equal to the balance of the relevant MRPS' Share Premium Account divided by the number of outstanding shares of the MRPS prior to the redemption; plus

(iv) an amount corresponding to the portion of the relevant MRPS' Reserve Account (as such expression is defined in article 5.10 below) divided by the number of outstanding shares of the MRPS prior to the redemption.

Redeemed MRPS will be cancelled forthwith after redemption.

5.7. All MRPS are issued in the form of shares convertible into Ordinary Shares. MRPS may be converted into Ordinary Shares pursuant to the following terms and conditions:

5.7.1 notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date, the holder of MRPS may at any time before such date, and the Corporation may at any time after the tenth anniversary of the date on which the MRPS is issued, request (in one or several occasions) in writing to convert in Ordinary Shares all or part of the MRPS;

5.7.2 the MRPS will be converted into a fixed number of Ordinary Shares equal to the respective par value of the MRPS, accrued and unpaid dividends, the relevant MRPS' Premium Account and MRPS' Reserve Account if any. No decimal of Shares will be available. The board of managers of the Corporation may (in case of decimals) either round up or round down to the closest appropriate number of Ordinary Shares.

Converted MRPS will be cancelled forthwith after conversion.

5.8. The holder of the MRPS will be entitled to (a) a fixed preferential and annual cumulative dividend equal to 0.1 % of the par value of the MRPS and attached share premium (if any) (the "Fixed Return") and (b) a variable preferential dividend corresponding to the income realized by the Corporation on its assets and liabilities in connection with its financing activities (foreign exchange gains and reversal of depreciation included) minus (i) any costs directly related to the financing activities of the Corporation (interest expenses and foreign exchange losses included), (ii) the Fixed Return and (iii) any applicable margin as fixed by the general meeting of the shareholders of the Corporation (the "Variable Return").

For the avoidance of doubt the dividend entitlement as defined above will not compound.

5.9. The holder of the MRPS will only be entitled to dividend payments provided that the Corporation has sufficient liquid assets available, after each dividend payment is made to cover its current expenses immediately after the payment of the dividend and one of the following three (3) events has occurred:

(i) the distribution of a dividend payment is approved; or

- (ii) the MRPS are redeemed by the Corporation or retracted by the holder of the MRPS; or
- (i) the Corporation is wound-up.

5.10. Should the net profits as determined in accordance with Luxembourg GAAP be sufficient to distribute the dividend, in whole or in part, and the shareholder, or in case of plurality of shareholders, the general meeting of the shareholders, make no distribution resolution with respect to such dividend, the amount of the dividend that should have been distributed to the holder of the MRPS, shall be automatically allocated to a distributable reserve booked in a MRPS' reserve account (the "MRPS' Reserve Account"). The amounts booked in the MRPS' Reserve Account will remain at the disposal of the Corporation and could be used to grant loans to affiliated companies as described in article 2 of the articles of association.

5.11. In case of dissolution of the Corporation, the holder of MRPS will rank junior to all debts incurred by the Corporation but will rank senior to the holder of Ordinary Shares as set forth in article 18 below."

18.3 The power of the board of managers will come to an end upon the appointment of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the Corporation or deposit of any funds to that effect, the remaining available amount will be paid first in priority to the holder of MRPS according to the par value of the shares of the MRPS increased by any accrued but unpaid dividends, any relevant MRPS' Share Premium Account and relevant MRPS' Reserve Account. The holder of Ordinary Shares will then be entitled to the remaining available amount (if any) on a pro rata basis, according to the number of shares held in the Corporation's capital by the holder of such shares."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed have been estimated at about six thousand six hundred Euros (EUR 6,600.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt neuf août,

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de «CGI Information Systems and Management Consultants III Luxembourg Sàrl», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 10, rue de Reims, L-2417 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, le 3 août 2012 (la «Société»).

Monsieur Emmanuel Réveillaud, avocat, résidant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, préside l'assemblée.

Madame Brigitte Czoske, avocate, résidant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, est nommé secrétaire par le président.

Monsieur Matthieu Groetzinger, avocat, résidant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, est élu scrutateur par l'assemblée.

Ces trois individus constituent le bureau de l'assemblée

Ayant été ainsi constitué, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence, qui, après avoir été signée par le mandataire dûment autorisé des associés et par les membres du bureau et le notaire restera attachée au présent procès-verbal.

Le président a déclaré et demandé au notaire de:

I. acter que conformément à la feuille de présence, tous les associés de la Société, représentant l'ensemble du capital social de GBP 24,000.- (vingt quatre mille Livre sterling), sont présents ou valablement représentés à l'assemblée. L'assemblée peut donc valablement délibérer et se prononcer sur l'ordre du jour sans convocation préalable.

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Création de parts privilégiées obligatoirement rachetables (les «PPOR»);
2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de GBP 6,344,601.- (six millions trois cent quarante quatre mille six cent une Livres Sterling) par l'émission de 15,886 (quinze mille huit cent quatre vingt six) parts ordinaires et l'émission de 6,318,715 (six millions trois cent dix huit mille sept cent quinze) PPOR d'une valeur nominale de GBP 1.- (une Livre sterling) chacune;

3. Souscription et paiement de 15,886 (quinze mille huit cent quatre vingt six) parts ordinaires, avec une prime d'émission attachée aux parts ordinaires de GBP 1,571,088.- (un million cinq cent soixante et onze mille quatre vingt huit Livres sterling) et l'allocation d'un montant de GBP 1,589.- (mille cinq cent quatre vingt neuf Livres sterling) à la réserve légale parts ordinaires de la Société et 6,318,715 (six millions trois cent dix huit mille sept cent quinze) PPOR, avec une prime d'émission attachée aux PPOR de GBP 624,920,907.- (six cent vingt quatre millions neuf cent vingt mille neuf cent sept Livres sterling) et l'allocation d'un montant de GBP 631,871.- (six cent trente et un mille huit cent soixante et onze Livres sterling) à la réserve légale PPOR de la Société, par Conseillers en Gestion et Informatique CGI Inc. («Conseillers»), par l'apport en nature d'un droit à recevoir;

4. Modification de l'article 5 et de l'article 18.3 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société et la création des PPOR;

5. Divers.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de créer des PPOR.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de GBP 6,334,601.- (six millions trois cent trente quatre mille six cent une Livres sterling) pour le porter de son montant actuel de GBP 24,000.- (vingt quatre mille Livres sterling) à un montant de GBP 6,358,601.- (six millions trois cent cinquante huit mille six cent une Livres sterling), représenté par 39,886 (trente neuf mille huit cent quatre vingt six) Parts Ordinaires et 6,318,715 (six millions trois cent dix huit mille sept cent quinze) PPOR d'une valeur nominale de GBP 1.- (une Livre sterling) chacune.

Troisième résolution

Est alors intervenu Monsieur Matthieu Groetzinger, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Conseillers en vertu d'une procuration donnée le 28 août 2012 qui restera annexée au présent acte a déclaré:

- souscrire et payer intégralement 15,886 (quinze mille huit cent quatre vingt six) parts ordinaires nouvellement émises d'une valeur nominale de GBP 1.- (une Livre sterling) chacune, pour un montant total de GBP 15,886.- (quinze mille huit cent quatre vingt six Livres sterling);

- payer une prime d'émission attachée aux parts ordinaires de GBP 1,571,088.- (un million cinq cent soixante et onze mille quatre vingt huit Livres sterling);

- allouer à la réserve légale parts ordinaires de la Société le montant de GBP 1,589.- (mille cinq cent quatre vingt neuf Livres sterling);

- souscrire et payer intégralement 6,318,715 (six millions trois cent dix huit mille sept cent quinze) PPOR nouvellement émises d'une valeur nominale de GBP 1.- (une Livre sterling) chacune, pour un montant total de GBP 6,318,715.- (six millions trois cent dix huit mille sept cent quinze Livres sterling);

- payer une prime d'émission attachée aux parts ordinaires de GBP 624,920,907.- (six cent vingt quatre millions neuf cent vingt mille neuf cent sept Livres sterling);

- allouer à la réserve légale PPOR de la Société le montant de GBP 631,871.- (six cent trente et un mille huit cent soixante et onze Livres sterling);

par l'apport en nature d'un droit à recevoir excluant tout actif immobilier d'un montant de GBP 633,460,055.- (six cent trente trois millions quatre cent soixante mille cinquante cinq Livres sterling) (le «Droit»).

Description de la contribution

La partie comparante a déclaré que:

L'apport en nature consiste en la propriété du Droit, pour un montant total de GBP 633,460,055.- (six cent trente trois millions quatre cent soixante mille cinquante cinq Livres sterling), ce Droit étant évalué par le conseil de gérance de la Société à un montant de GBP 633,460,055.- (six cent trente trois millions quatre cent soixante mille cinquante cinq Livres sterling) sur la base d'une évaluation réalisée par Conseillers, propriétaire du Droit.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui ont précédé et l'apport ayant été réalisé, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de modifier l'article 5 et l'article 18.3 des statuts de la Société comme suit:

5.1. «Le capital social est fixé à GBP 6,358,601.- (six millions trois cent cinquante huit mille six cent une Livres sterling) représenté par deux (2) catégories de parts comme suit: 39,886 (trente neuf mille huit cent quatre vingt six) parts ordinaires (les «Parts Ordinaires») et 6,318,715 (six millions trois cent dix huit mille sept cent quinze) parts privilégiées obligatoirement rachetables (les «PPOR») d'une valeur nominale de GBP 1.- (une Livre sterling) chacune. Les PPOR et les Parts Ordinaires sont ci-après dénommées individuellement «Part» et collectivement «Parts». Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts sont émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote quelque soit leur nature et la classe à laquelle elles appartiennent.

5.2. Toutes les Parts ont été entièrement libérées.

5.3. En plus des apports faits à la Société sous forme de capital social tel que décrit à la section 5.1, de nouveaux associés ou les associés existants peuvent souscrire à des Parts par des paiements faits au capital social et le cas échéant par des paiements faits au compte de la prime d'émission lié aux parts nouvellement émises.

5.4. L'associé qui détient des Parts Ordinaires bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission payée pour la souscription des Parts Ordinaires. L'associé détenant des PPOR bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission payée pour la souscription des PPOR selon les modalités et conditions définies à l'article 5.5.2.

5.5. La prime d'émission payée pour des Parts Ordinaires ou des PPOR devra être comptabilisée dans des comptes de prime d'émission spécifiques, comme suit:

5.5.1 toute prime d'émission payée pour des Parts Ordinaires devra être comptabilisée dans un compte prime d'émission parts ordinaires (le «Compte Prime d'Emission Parts Ordinaires») qui devra rester attachée aux Parts Ordinaires pour lesquelles la prime d'émission a été payée;

5.5.2 toute prime d'émission payée pour des PPOR devra être comptabilisée dans un compte prime d'émission PPOR (le «Compte Prime d'Emission PPOR») qui devra rester attaché aux PPOR selon les modalités et conditions définies ci-dessous:

(i) la souscription de PPOR donne un droit exclusif éventuel au Compte Prime d'Emission PPOR aux détenteurs de PPOR calculé au pro rata par rapport au nombre de PPOR détenues. Dans le cas où toutes les PPOR sont souscrites par un seul associé, ce dernier aura un droit exclusif éventuel sur l'ensemble du Compte Prime d'Emission PPOR.

(ii) Les détenteurs de PPOR peuvent à tout moment demander par écrit le paiement par la Société de leur portion du Compte Prime d'Emission à condition que ce paiement ne conduise pas que l'actif net de la Société tel que défini par l'article 72-1 de la Loi devienne inférieur au montant du capital social augmenté de la réserve légale.

(iii) A condition que les comptes annuels de la Société montrent, avant toute réduction de prime d'émission tel que décrit ci-dessus, des pertes commerciales nettes (incluant notamment des pertes de change liées aux prêts accordées aux sociétés du groupe et/ou des prêts reçus de sociétés du groupe), les droits au Compte Prime d'Emission PPOR seront automatiquement réduits d'un montant égal aux pertes commerciales nettes (incluant notamment les pertes de change et le revenu fixe tel que défini à l'article 5.8) et la marge applicable qui aurait été applicable en l'absence de perte commerciale conformément à l'article 5.8 b (iii).

5.6. Toutes les PPOR sont émises sous la forme de parts rachetables au sens de l'article 49-8 de la Loi. Sans préjudice des conditions requises à l'Article 49-8 de la Loi (en ce compris, notamment, le fait que le rachat des PPOR peut uniquement être effectué au moyen de sommes disponibles à la distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, y compris la réserve extraordinaire constituée avec des fonds reçus par la Société à titre de prime d'émission) ou de bénéfices résultant d'une nouvelle émission réalisée à des fins de rachat). Les PPOR seront rachetées conformément aux conditions et modalités suivantes:

5.6.1 en toutes circonstances, la Société rachètera toutes les PPOR alors émises à l'expiration d'un délai de treize (13) ans à compter de la date à laquelle les PPOR auront été émises (la «Date Finale de Rachat Obligatoire»);

5.6.2 nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, et à tout moment avant cette date, le détenteur de PPOR peut demander (à une ou plusieurs occasions) par écrit à la Société le rachat d'une partie ou de toutes ses PPOR à condition que cela ait été approuvé par le conseil de gérance;

5.6.3 le détenteur de PPOR dont les parts auront été rachetées pourra recevoir un paiement en numéraire ou en nature par PPOR rachetées (le «Prix de Rachat») égal à:

(i) la valeur nominale des parts rachetées; plus

(ii) tout dividende cumulé mais non payé auquel le détenteur de parts rachetées est autorisé à recevoir au moment du rachat; plus

(iii) un montant correspondant à une partie du Compte Prime d'Emission PPOR égal au solde du Compte de Prime d'Emission de PPOR divisé par le nombre de PPOR existantes préalablement au rachat; plus

(iv) un montant correspondant à une partie du Compte de Réserve de PPOR (tel que défini à l'article 5.10 ci-dessous) divisé par le nombre de PPOR émises préalablement au rachat. Les PPOR seront annulées immédiatement à l'issue de leur rachat.

5.7. Toutes les PPOR sont émises sous la forme de parts convertibles en Parts Ordinaires. Les PPOR seront converties en Parts Ordinaires conformément aux conditions et modalités suivantes:

5.7.1 nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, le détenteur de PPOR peut à tout moment avant cette date, et la Société peut à tout moment avant le dixième anniversaire de la date à laquelle les PPOR ont été émises, demander (à une ou plusieurs occasions) par écrit de convertir toutes ou partie de ses PPOR en Parts Ordinaires;

5.7.2 les PPOR seront converties en un nombre fixe de Parts Ordinaires égale à la valeur nominale respective des PPOR, aux dividendes accumulés et non payés, au Compte Prime d'Emission PPOR, ainsi qu'au Compte de Réserve PPOR le cas échéant. Aucune décimale de Parts ne sera possible. Le conseil de gérance de la Société pourra (en cas de décimal)

soit arrondir à la valeur supérieure ou inférieure au plus près du nombre approprié de Parts Ordinaires. Les PPOR seront annulées immédiatement à l'issue de leur conversion.

5.8. Le détenteur de PPOR bénéficiera (a) d'un dividende annuel cumulatif fixe préférentiel égal à 0,1 % de la valeur nominale des PPOR et de la prime d'émission attachée aux PPOR (le cas échéant) (le «Revenu Fixe») et (b) d'un dividende préférentiel variable correspondant à tout revenu réalisé par la Société sur ses actifs lié à ses activités de financement (gains de change et reprise de dépréciation inclus) moins (i) les coûts liés aux activités de financement de la Société (charge d'intérêts et pertes de change inclus), (ii) le Revenu Fixe et (iii) la marge applicable telle que déterminée par l'assemblée générale des associés de la Société (le «Revenu Variable»).

Pour éviter tout doute le droit au dividende tel que défini ci-dessus ne portera pas lui-même intérêt.

5.9. Le détenteur de PPOR aura uniquement droit à un paiement de dividendes à condition que la Société dispose d'actifs liquides suffisants disponibles, pour qu'après chaque paiement de dividendes elle puisse couvrir ses frais courants immédiatement après le paiement du dividende et qu'en outre un des trois (3) événements suivants ait eu lieu:

- (i) la distribution d'un paiement de dividende soit approuvée; ou
- (ii) que les PPOR soient rachetées par la Société ou par le détenteur de PPOR; ou
- (iii) que la Société soit dissoute.

5.10. Dans le cas où les bénéfices tel que déterminés selon les règles comptables luxembourgeoises seraient suffisants pour distribuer un dividende, en tout ou partie, mais que l'associé, ou en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés ne prennent aucune décision relative à la distribution d'un tel dividende, le montant du dividende qui aurait dû être payé au détenteur de PPOR sera automatiquement allouée à une réserve distribuable comptabilisée dans un compte de réserve PPOR (le «Compte de Réserve PPOR»). Les montants comptabilisés dans le Compte de Réserve PPOR resteront à la disposition de la Société et pourront être utilisés pour octroyer des prêts à des sociétés affiliées conformément à l'article 2 des présents statuts.

5.11. En cas de dissolution de la Société, le détenteur de PPOR sera subordonné aux dettes encourues par la Société mais sera prioritaire par rapport au détenteur de Parts Ordinaires tel que prévu à l'article 18 ci-dessous.

18.3 Les pouvoirs du conseil de gérance de la Société cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et de tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cet effet, le montant restant sera versé en priorité au détenteur de PPOR en fonction de la valeur nominale des PPOR augmentées par les dividendes cumulés mais non payés, le Compte Prime d'Emission PPOR ainsi que le Compte de Réserve PPOR. Le détenteur de Parts Ordinaires sera autorisé à recevoir (le cas échéant) le montant restant au pro rata eu égard au nombre de parts qu'il détient dans le capital social de la Société.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte s'élève à environ six mille six cent euros (EUR 6.600,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi de la version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française la version anglaise fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: REVEILLAUD, CZOSKE, GROETZINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2012. Relation: LAC/2012/40902. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118463/378.

(120160702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Brasseur Mgmt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 414, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 127.259.

Les associés:

- Madame Nathalie LAMARCHE

- Monsieur Stefan SCHAECHTERLE

et le gérant, Monsieur Stefan SCHAECHTERLE

sont désormais domiciliés au 414, route de Longwy à L-1940 Luxembourg

Référence de publication: 2012118439/12.

(120160651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Internationale Participations Financières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 23, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 107.585.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le onze septembre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Bernard BARDY, dirigeant d'entreprises, demeurant à F-70130 Soing-Cubry-Charentenay, 1, rue de la Croix Chevillot,

ici représenté par Monsieur Angel CASCHERA, comptable, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 23, rue de Strasbourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 2 juillet 2012, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "INTERNATIONALE PARTICIPATIONS Luxembourg, 23, rue de Strasbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 107.585, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 893 du 14 septembre 2005,

b) Que le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune;

c) Que le comparant est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société (l'"Associé Unique");

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

f) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, l'Associé Unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit;

g) Que l'Associé Unique est investi de tous les éléments actifs de la Société et déclare reprendre de manière irrévocable tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour;

h) Que l'Associé Unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

i) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes.

j) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2561 Luxembourg, 23, rue de Strasbourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. CASCHERA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 septembre 2012. LAC/2012/42560. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118607/54.

(120160841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Rod 1 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 167.701.

L'an deux mil douze, le dix-huitième jour de juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „ROD 1 S.A.“, avec siège social L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewee, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 167.701, constituée suivant acte reçu par notaire instrumentant en date du 22 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 857 le 2 avril 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Ramos, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Dias, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie Mathot, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewee, à L-8010 Strassen, 224, Route d'Arlon.
2. Modification de la première phrase de l'article 4 des statuts.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III.- Que tous les actionnaires étant présents, les convocations d'usage n'ont pas été adressées aux actionnaires

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'entière du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewee, à L-8010 Strassen, 224, Route d'Arlon.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la première phrase de l'article 4 des statuts comme suit:

Art. 4. (Première phrase). «Le siège social de la société est établi dans la commune de Strassen.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Sylvie Ramos, Jean-Pierre Dias, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1^{er} août 2012. LAC/2012/36711. Reçu 75,- EUR.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012118766/54.

(120160732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Rod 2 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 167.748.

L'an deux mil douze, le dix-huitième jour de juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „ROD 2 S.A.“, avec siège social L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewee, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 167.748, constituée suivant acte reçu par notaire instrumentant en date du 22 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 857 le 2 avril 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Ramos, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Dias, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie Mathot, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewee, à L-8010 Strassen, 224, Route d'Arlon.
2. Modification de la première phrase de l'article 4 des statuts.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varetur“ par les comparants.

III.- Que tous les actionnaires étant présents, les convocations d'usage n'ont pas été adressées aux actionnaires.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'entière du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewee, à L-8010 Strassen, 224, Route d'Arlon.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la première phrase de l'article 4 des statuts comme suit:

Art. 4. (première phrase). «Le siège social de la société est établi dans la commune de Strassen.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Etude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Sylvie Ramos, Jean-Pierre Dias, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1^{er} août 2012. LAC/2012/36712. Reçu 75,- EUR.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012118767/54.

(120160735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Rod 3 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 167.733.

L'an deux mil douze, le dix-huitième jour de juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „ROD 3 S.A.“, avec siège social L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewee, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 167.733, constituée suivant acte reçu par notaire instrumentant en date du 22 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 857 le 2 avril 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Ramos, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Dias, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie Mathot, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewee, à L-8010 Strassen, 224, Route d'Arlon.
2. Modification de la première phrase de l'article 4 des statuts.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III.- Que tous les actionnaires étant présents, les convocations d'usage n'ont pas été adressées aux actionnaires

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'entière du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewee, à L-8010 Strassen, 224, Route d'Arlon.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la première phrase de l'article 4 des statuts comme suit:

Art. 4. (première phrase). «Le siège social de la société est établi dans la commune de Strassen.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Etude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Sylvie Ramos, Jean-Pierre Dias, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1^{er} août 2012. LAC/2012/36713. Reçu 75,- EUR.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012118768/54.

(120160737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Rod 4 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 167.734.

L'an deux mil douze, le dix-huitième jour de juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „ROD 4 S.A.“, avec siège social L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewee, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 167.734, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 857 du 2 avril 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Ramos, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Dias, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie Mathot, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewee, à L-8010 Strassen, 224, Route d'Arlon.
2. Modification de la première phrase de l'article 2 des statuts.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III.- Que tous les actionnaires étant présents, les convocations d'usage n'ont pas été adressées aux actionnaires

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'entière du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewee, à L-8010 Strassen, 224, Route d'Arlon.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la première phrase de l'article 4 des statuts comme suit:

Art. 4. (première phrase). «Le siège social de la société est établi dans la commune de Strassen.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Etude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Sylvie Ramos, Jean-Pierre Dias, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1^{er} août 2012. LAC/2012/36714. Reçu 75,- EUR.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012118769/54.

(120160750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Beausoleil Jasmin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 120.064.

Les comptes annuels au 31 août 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2012.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012111108/14.

(120150666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

TA Venture SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 155.021.

In the year two thousand twelve, on the 13th of September.

Before the undersigned Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "TA Venture SA", a société anonyme having its registered office at L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand Duchy of Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B 155021, incorporated on August 18th, 2010 before Maître Tom Metzler, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2111 of October 7th, 2010 (hereafter the "Company").

The General Meeting was presided by Mr. Charles Duro, lawyer, with professional address in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand Duchy of Luxembourg).

The chairman appointed as secretary Mrs Karine Mastinu, lawyer, with professional address in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand Duchy of Luxembourg).

The General Meeting elected as scrutineer Mr Lionel Bonifazzi, lawyer, with professional address at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman requested the notary to act that:

I. The shareholders have been duly convened.

II. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the minutes.

III. It appears from the attendance list established and certified by the members of the bureau that all the shares issued are present or represented at this meeting which is consequently duly constituted and may deliberate and decide upon the items on its agenda, hereinafter reproduced.

IV. The agenda of the General Meeting was the following:

Agenda

1. Introduction of the nominal value of the shares of the Company at 100,- EUR per share;

2. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of 9.000,- EUR so as to raise it from its current amount of 31.000,- EUR to the amount of 40.000,- EUR by issuance of 90 new shares with a nominal value of 100,- EUR per share and with a total share premium of an amount of 98.614,- EUR, having same rights and obligations than the existing shares, by a contribution in cash;

3. Subscription by Enschede Entreprises Ltd., a private limited company duly formed and validly existing under the laws of Cyprus having its registered office at Vasili Michailidi 9, P.C. 3026, Limassol (Cyprus), in its capacity as sole shareholder of the Company, of the 90 new shares with a total share premium of an amount of 98.614,- EUR and payment by a contribution in cash;

4. Amendment of article 5 of the by-laws of the Company so as to reflect the decisions taken;

5. Restatement of the by-laws of the Company in order to bring them in conformity with the actual provisions of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended) without amendment of their essential characteristics;

6. Miscellaneous.

After discussion and deliberation of the foregoing, the General Meeting passed the following resolutions by unanimous decisions:

First resolution

The General Meeting resolved to introduce the nominal value of the shares of the Company at 100,- EUR per share.

Second resolution

The General Meeting resolved the increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of 9.000,- EUR so as to raise it from its current amount of 31.000,- EUR to the amount of 40.000,- EUR by issuance of 90 new shares with a nominal value of 100,- EUR each and with a total share premium of an amount of 98.614,- EUR, having same rights and obligations than the existing shares, by a contribution in cash.

Third resolution

The 90 new shares of the Company with a nominal value of 100,-Eur each and with a total share premium of an amount of 98.614,- EUR have been subscribed and entirely paid up by Enschede Entreprises Ltd., a private limited company duly formed and validly existing under the laws of Cyprus having its registered office at Vasili Michailidi 9, P.C. 3026, Limassol (Cyprus) in its capacity as sole shareholder of the Company, by a contribution in cash.

Evidence of such contribution has been given to the undersigned notary by a bank certificate, so that the amount of 107.614,- EUR is as of now available to the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the General Meeting resolved to amend article 5 of the by-laws of the Company which will now be read as follows:

“ **Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,00), divisé en quatre cent (400) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.”

Fifth resolution

The General Meeting further resolved to entitle Mr Charles DURO, residing professionally at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg) to proceed in the name of the shareholders and on their behalf with the inscriptions or formalities necessary in order to inscribe in the register of the shareholders of the Company the new representation of the share capital of the Company resulting from the above taken resolutions.

Sixth resolution

The General Meeting resolved to proceed to a restatement of the by-laws in order to bring them in conformity with the actual provisions of the law as of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended) without amendment of their essential characteristics.

Art. 1. Formation. There is formed a joint stock company (“the Company”) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (“the Laws”) and by the present articles of association (“the Articles”).

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of “TA Venture S.A.”.

Art. 3. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred (i) to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the manager or in case of plurality of managers by the Board of Directors and (ii) to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or as the case may be by the Board of Directors.

In the event that, in the view of the director or as the case may be the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, shall remain a company governed by the Laws. Such temporary measures shall be taken and notified to any interested parties by the director or as the case may be the Board of Directors.

Art. 4. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may enter into the following transactions:

- to conclude and/ or to get facilities in any form, and to proceed to the issuance of bonds and debentures;
- to advance, lend, deposit funds and/or grant facility to its subsidiaries and/ or to companies in which the Company has direct or indirect interest, even not substantial, and/ or to companies belonging at the same group of companies than the Company (“the Affiliated Company(ies)”);

For the purpose of this article, a company is considered as belonging at the same group of companies than the Company whether this company, directly or indirectly, holds, controls, is controlled by or is under common control with the Company, as ultimate holder, trustee, guardian or other fiduciary agent.

A company shall be considered as controlling another company whether it holds, directly or indirectly, the whole or a substantial part of the whole share capital of the company or it has the disposal of the authority to run or to orient the management and the politics of the other company by way of the detention of shares enabling to exert the right of vote by agreements or otherwise.

- to grant any guarantee, pledge or other form of security agreement, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the Company’s property assets (presents or futures), or by these two methods cumulatively, for the execution of any agreement or obligation of the Company or of Affiliated Companies and to render any assistance to the Affiliated Companies within the limits authorized by Luxembourg law, being understood that the Company will not enter into any transaction which could cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may moreover establish branches abroad and may, through such branches, carry out any financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with the corporate object of the Company provided that no offers relating to such activity are made and that no measures with respect to the promotion or exercise of such activity are carried out on the territory of the Grand-Duchy of Luxembourg.

The Company may conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may proceed to the acquisition, the worldwide exploitation, the disposal by sale, exchange or in any other manners, the granting by means of licensing or by any other legally admissible means of all intellectual property and industrial rights (including but not limited to manufacturer’s and trade-marks rights, patents, copyrights and related rights, industrial designs, domain names, software) and adopting any appropriate measure in order to protect these rights.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 6. Share capital. The share capital of the Company is fixed at forty thousand euros (40.000,- EUR) represented by four hundred (400) shares with a nominal value of one hundred euros (100,- EUR) each.

The share capital may be changed at any time by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Board of Directors subject to the availability of funds determined by the Board of Directors on the basis of relevant Interim Accounts.

Art. 7. Share premium. In addition to the share capital, a share premium account may be set up to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred.

The amount of the share premium account may, inter alia, be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses or to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the Legal Reserve.

Art. 8. Ownership of shares. The Company shall recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 9. Form of shares. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

In presence of registered shares, a register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company.

Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, the transfer of shares and the date of such transfers.

Art. 10. Composition of the Board of Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of three members at least, who need not be shareholders themselves.

However, if the Company is set up by a sole shareholder or, if it is recorded at a general meeting of shareholders that the Company has a sole shareholder, the composition of the Board of Directors can be limited to one member until the next ordinary general meeting following the recording of the existence of more than a shareholder.

The director(s) shall be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate which may not exceed six years, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

Art. 11. Power of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Laws or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the board shall determine.

Art. 12. Representation. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole director or in case the Board of Directors is composed of three members or more by the joint signatures of any two directors.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such special power.

Art. 13. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors appoints from among its members a chairman and may appoint a secretary who need not be a director himself responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The Board of Directors will meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

No such notice is required if all members of the Board of Directors are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting.

Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting, whether in original, by fax or e-mail.

Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Directors.

The chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another manager as his proxy.

Any member of the Board of Directors may represent one or more other members of the Board of Directors.

One or more directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In addition, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held.

Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Art. 14. Management fees and expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the director(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the director(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of interest. If any of the directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such director shall disclose such personal interest to the other director(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole director it suffices that the transactions between the Company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the director or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm.

Art. 16. Liability of the director(s). The director(s) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made in the name of the Company.

Art. 17. Auditor(s). Except where according to the Laws the financial statements must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation are supervised by one or more auditors who need not be shareholder(s) themselves.

The independent auditor(s) and the auditor(s) will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Art. 18. Shareholder(s). The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Laws and the Articles.

The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Art. 19. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the on the first Monday of April at 9.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Art. 20. General meetings. Resolutions of the shareholder(s) are passed in a general meeting held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg upon issuance of a convening notice in compliance with the Laws and the Articles, by the Board of Directors, subsidiarily, by the auditor(s) or, more subsidiarily, by shareholder(s) representing at least ten per cent (10%) of the share capital.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting.

A shareholder may act at any general meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

One or more shareholders may participate in a general meeting by conference call, videoconferencing or any other similar means of communication enabling the several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the general meeting for the purpose of the quorum and majority requirements.

Each share entitles to one vote.

At any general meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast, each share entitling to one vote.

At any general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the quorum shall be at least half (1/2) of the share capital and resolutions shall be adopted by shareholders representing at least two thirds (2/3) of the votes cast.

If such quorum is not reached at the first meeting, the shareholders may be convened a second time and resolutions shall be adopted without quorum requirement by shareholders representing at least two thirds (2/3) of the votes cast.

Art. 21. Financial year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 22. Financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board of Directors draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws for submission to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may inspect these financial documents at the registered office.

Art. 23. Legal reserve. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of general expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the annual net profit.

From the annual net profit, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve in the respect of article 72 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended) ("the Legal Reserve").

That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

Art. 24. Allocation of the profits. After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve, by carrying them forward to the next following financial year or by distributing them, as the case may be with carried forward profits and distributable reserves to the shareholder(s).

The shareholders upon a decision of a general meeting of shareholders may decide to distribute a dividend provided always that the amount to be distributed may not exceed the amount of the net profits of the last financial year increased by the carried forward profits and sums drawn from reserves available for this purpose, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

The Board of Directors may decide to distribute an interim dividend on the basis of a statement of accounts prepared by them showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

The auditor(s) or the independent auditor(s) in their report to the Board of Directors shall verify whether the conditions for the distribution of the interim dividend have been satisfied.

In the event of a dividend or interim dividend declaration, each share of the Company entitles to the same proportion in the distributed amount.

The share premium and assimilated premiums accounts may be distributed to the shareholders upon a decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth above.

The dividends, interim dividends or the distributions of share premium and assimilated premiums declared in cash may be paid in any currency selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors. The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend, interim dividend or share premium and assimilated premiums funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a Share during five (5) years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share and shall revert to the Company. No interest shall be paid on dividends, interim dividends or distributions of share premium and assimilated premiums declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

Art. 25. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

At the time of winding up, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all known and unknown assets and liabilities of the Company.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s).

The liquidator(s) may proceed with the distribution of liquidation down payments subject to keep sufficient provision for payment of the outstanding debts.

Art. 26. Incorporated Provisions. Reference is made to the provisions of the Laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended), for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Since no other items are on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1.800.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

French version:

L'an deux mille douze, le treize septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «TA Venture SA», une société anonyme ayant son siège social situé à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B 155021, constituée le 18 août 2010 par devant Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2111 du 7 octobre 2010 (ci-après «la Société»).

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Maître Charles Duro, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Maître Karine Mastinu, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Maître Lionel Bonifazzi, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président expose et prie le notaire d'acter:

I.- Les associés ont été dûment convoqués.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les associés présents, par les mandataires des associés représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des associés représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Agenda

1. Introduction de la valeur nominale des actions de la Société à 100,- EUR;

2. Augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 9.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR au montant de 40.000,- EUR par l'émission de 90 nouvelles actions d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune et avec une prime d'émission d'un montant de 98.614,- EUR, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, par un apport en numéraire;

3. Souscription par Enschede Entreprises Ltd., une société à responsabilité limitée de Chypre ayant son siège social à Vasili Michailidi 9, P.C. 3026, Limassol (Chypre) en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, des 90 nouvelles actions de la Société et libération par un apport en numéraire;

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les décisions prises;

5. Refonte des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) sans modification de leurs caractéristiques essentielles;

6. Divers.

Après avoir approuvé l'agenda et délibéré, l'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'introduire la valeur nominale des actions de la Société à 100,- EUR par action.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 9.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR au montant de 40.000,- EUR par l'émission de 90

nouvelles actions d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune et avec une prime d'émission total de 98.614,- EUR, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, par un apport en numéraire.

Troisième résolution

Les 90 nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune avec une prime d'émission d'un montant de 98.614,- EUR ont été souscrites et entièrement libérées par Enschede Entreprises Ltd., une société de droit de Chypre ayant son siège social à Vasili Michailidi 9, P.C. 3026, Limassol (Chypre) en sa qualité d'actionnaire unique de la société, par un apport en numéraire.

La preuve de la contribution a été donnée au notaire instrumentaire par un certificat de blocage des fonds, de sorte que le montant de 107.614,- EUR est à présent à la disposition de la Société.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts de la Société a été modifié et a dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,00), divisé en quatre cent (400) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.”

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de donner pouvoir à Maître Charles DURO demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché of Luxembourg) de procéder individuellement au nom des actionnaires et pour le compte de la Société aux inscriptions et formalités nécessaires ou considérées comme utiles pour l'inscription dans le registre des associés de la Société de la nouvelle représentation du capital social de la Société résultante des décisions ci-avant prises.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de procéder à la refonte des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) sans modification de leurs caractéristiques essentielles.

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société anonyme (“la Société”) régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (“les Lois”) et par les présents statuts (“les Statuts”).

Art. 2. Dénomination. La Société a comme dénomination “TA Venture S.A.”.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où l'administrateur unique ou le cas échéant le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'administrateur unique ou le cas échéant le Conseil d'Administration.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (“la Société(s) Apparenté(es)”);

Aux fins des présentes, une société est considérée comme appartenant au même groupe de sociétés que la Société, si cette société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut établir des succursales à l'étranger et peut, par ces succursales, effectuer toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, liées directement ou indirectement à l'objet de la Société, à condition qu'aucune offre en relation avec cette activité soit faite et qu'aucune mesure par rapport à la promotion ou l'exercice de cette activité soit effectuée sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société peut procéder à l'acquisition, l'exploitation mondiale, l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière, la concession par le biais de licence ou par toute autre moyen légalement admissible de tous droits de propriété intellectuelle et industrielle (tels que marques de fabrique et de commerce, brevets, droits d'auteur et droits voisins, dessins et modèles industriels, noms de domaine, logiciels sans que cette énumération soit limitative) et prendre toutes mesures utiles à la protection de ces droits.

La Société peut, d'une façon générale, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est de quarante mille euros (40.000,- EUR) représenté par quatre cent (400) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

La Société peut procéder au rachat de des propres Actions par décision du Conseil d'Administration sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil d'Administration sur base des Comptes Intérimaires pertinents.

Art. 7. Prime d'émission. En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Propriété des actions. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Action. S'il y a plusieurs propriétaires par Action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 9. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société.

Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

Art. 10. Composition du Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des actionnaire(s).

Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

Art. 12. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers soit par la signature individuelle de l'administrateur unique soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Art. 14. Rémunération et débours. Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 16. Responsabilité des administrateurs(s). Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

Art. 17. Commissaire(s) aux comptes. Hormis lorsque conformément aux Lois les comptes sociaux doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière peuvent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaire(s).

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) et les commissaire(s) aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement leur mandat peut être renouvelé et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s) sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant ne peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Art. 18. Actionnaire(s). Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs prémentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 19. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois d'avril à 9.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 20. Assemblées générales. Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Un ou plusieurs actionnaires peuvent prendre part à une assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Ce ou ces actionnaires sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité à l'assemblée.

Chaque action donne droit à un vote.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées, chaque action donnant droit à un vote.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et s'achève le trente et un décembre de chaque année.

Art. 22. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 23. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 24. Affectations des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve, en le reportant à nouveau ou en le distribuant le cas échéant avec les bénéfices reportés et les réserves distribuables aux actionnaire(s).

Les actionnaires par décision prise en assemblée générale des actionnaires, peuvent décider de distribuer un dividende étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent jamais excéder le montant des bénéfices nets du dernière exercice clos augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut décider de distribuer un acompte sur dividende sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant qu'acompte sur dividende ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) ou les commissaire(s) aux comptes dans leur rapport au Conseil d'Administration vérifieront si les conditions pour la distribution d'un acompte sur dividende ont été remplies.

En cas de déclaration d'un dividende ou d'un acompte sur dividende, chaque action donne droit à une même proportion dans le montant distribué.

La prime d'émission et les primes assimilées peuvent être distribuées aux actionnaires par décision prise en assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions établies ci-avant.

Les dividendes, les acomptes sur dividendes ou les distributions de la prime d'émission et des primes assimilées déclarés en numéraire peuvent être payés en toutes devises choisies par le Conseil d'Administration et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration, peut décider du cours de change applicable à la conversion des dividendes, des acomptes sur dividendes ou des distributions de la primes d'émission et des primes assimilées en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une Action pendant cinq (5) ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle Action, de sorte qu'il sera perdu pour celui-ci, et sera acquis à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes, les acomptes sur dividendes ou les distributions de la prime d'émission et des primes assimilées déclarés et non réclamés qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs d'Actions.

Art. 25. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution

Art. 26. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, l'assemblée est clôturée et le présent acte a été dressé.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de EUR 1.800.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et qui parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du Notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DURO C., MASTINU K., BONIFAZZI L., Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17/09/2012. Relation: EAC/2012/12036. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18/09/2012.

Référence de publication: 2012118815/634.

(120160332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Beausoleil Jasmin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 120.064.

Les comptes annuels au 31 août 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2012.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012111109/14.

(120150667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

CCM Pharma Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.706,60.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 170.147.

EXTRAIT

En date du 22 août 2012, les associés suivants ont transféré leurs parts sociales représentant l'intégralité des parts sociales dans la Société à la société CCM Pharma Midco Limited, une limited Company ayant son siège social 11-15 Seaton Place, St Helier, JE4 0QH, Jersey, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 111296 ("CCM Pharma Midco"), comme suit:

- Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership, agissant par son General Partner, Cinven Capital Management (V) Limited Partnership Incorporated, agissant à son tour par son General Partner, Cinven Capital Management (V) General Partner Limited, inscrite auprès du Registrar of Limited Partnerships of the Island of Guernsey sous le numéro 1568: 381,906 parts sociales;

- Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership, agissant par son General Partner, Cinven Capital Management (V) Limited Partnership Incorporated, agissant à son tour par son General Partner, Cinven Capital Management (V) General Partner Limited, inscrite auprès du Registrar of Limited Partnerships of the Island of Guernsey sous le numéro 1601: 356,304 parts sociales;

- Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership, agissant par son General Partner, Cinven Capital Management (V) Limited Partnership Incorporated, agissant à son tour par son General Partner, Cinven Capital Management (V) General Partner Limited, inscrite auprès du Registrar of Limited Partnerships of the Island of Guernsey sous le numéro 1602: 326,383 parts sociales;

- Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership, agissant par son General Partner, Cinven Capital Management (V) Limited Partnership Incorporated, agissant à son tour par son General Partner, Cinven Capital Management (V) General Partner Limited, inscrite auprès du Registrar of Limited Partnerships of the Island of Guernsey sous le numéro 1603: 358,582 parts sociales;

- Fifth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership, agissant par son General Partner, Cinven Capital Management (V) Limited Partnership Incorporated, agissant à son tour par son General Partner, Cinven Capital Management (V) General Partner Limited, inscrite auprès du Registrar of Limited Partnerships of the Island of Guernsey sous le numéro 1569: 147,485 parts sociales;

chacune ayant leur siège social à Third Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, GUERNESEY GY1 3PP;

de telle sorte que CCM Pharma Midco détient désormais 1,570,660 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012118866/40.

(120160338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Bouquet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8042 Strassen, 5, rue Mathias Saur.

R.C.S. Luxembourg B 53.208.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale des associés tenue en date du 29 août 2012

L'associé unique prend acte de la cession de 115 parts sociales intervenue ce jour entre Madame Nadine ROBERT (cédante) et Monsieur Robert BOUQUET (cessionnaire). Suite à cette cession, les 150 parts sociales représentant l'intégralité du capital de la société sont détenues en totalité par Monsieur Robert BOUQUET.

L'associé unique décide de révoquer Madame ROBERT Nadine de ses fonctions de gérante administrative de la société avec effet immédiat.

L'associé unique décide de procéder à une restructuration de la gérance comme suit:

l'actuel gérant technique Monsieur Robert BOUQUET occupera dorénavant la fonction de gérant unique de la société;

L'associé unique décide que la société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Référence de publication: 2012111122/17.

(120150530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

CES Golf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 171.121.

STATUTS

L'an deux mille douze, le neuf août.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Charles-Edouard STIEFVATER, moniteur de golf indépendant, né le 06 mars 1975 à Vesoul (France), de nationalité Française, demeurant à F-57140 SAULNY, 17 bis rue de Metz;

ici représenté par Madame Brigitte JOU, consultant, demeurant professionnellement à L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, annexée au présent acte.

2. Madame Catherine LE GOFF, secrétaire juridique, née le 28 novembre 1965 à Metz (France), de nationalité Française, demeurant à F-57140 SAULNY, 17 bis rue de Metz;

ici représenté par Madame Brigitte JOU, consultant, demeurant professionnellement à L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, annexée au présent acte.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme, que les parties prénommées vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de
«CES GOLF S.A»

Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

La pratique, l'encadrement, la compétition et, plus généralement, toute activité ayant pour effet ou pour finalité, le développement et la découverte du golf auprès des joueurs et auprès des jeunes.

Elle pourra également réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.

La création, l'acquisition, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements se rapportant aux activités spécifiées.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de tout autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La communication et le marketing ainsi que le conseil en publicité, l'organisation de campagnes publicitaires, les créations publicitaires, la gestion de budgets publicitaires,

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et notamment procéder à l'exploitation des biens immobiliers par location sous quelque forme que ce soit, sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 32.000,-) représenté par MILLE (1000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-DEUX EUROS (EUR 32.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale représentant tous les actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La ou (les) première (s) personne (s) à qui sera déléguée la gestion journalière peut (pourront) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu du présent article 5 des statuts.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier Vendredi du mois de Juin à 16.00 heures à Esch-sur-Alzette au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont - faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pourcent (5,00 %) à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légal.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10,00 %) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur. La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Art. 11. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. Monsieur Charles-Edouard STIEFVATER, prénommé, (Huit cent actions)	800 actions
2. Madame Catherine STIEFVATER, née LE GOFF, prénommée, (Deux cent actions)	<u>200 actions</u>
Total: Mille actions	1.000 actions

Les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 25% (vingt cinq pour cent) de sorte que la somme de HUIT MILLE EURO (EUR 8.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de MILLE DEUX CENT EUROS (1.200.- €)

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant pré qualifié, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît, dûment convoqué et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui du commissaire à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

1. Monsieur Charles-Edouard STIEFVATER, moniteur de golf indépendant, né le 06 mars 1975 à Vesoul (France), de nationalité Française, demeurant à F-57140 SAULNY, 17 bis rue de Metz;

2. Madame Catherine LE GOFF, secrétaire juridique, née le 28 novembre 1965 à Metz (France), de nationalité Française, demeurant à F-57140 SAULNY, 17 bis rue de Metz;

3. Mademoiselle Marina SIX, née le 11 mai 1989 à Cannes (France), étudiante, de nationalité Française, demeurant à F-57140 SAULNY, 17 bis rue de Metz;

Est appelé aux fonctions de commissaire:

La Fiduciaire Comptable Luxembourgeoise, établie et ayant son siège à L-4040 Esch/Alzette, 14, rue Xavier brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 36.963

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018, ils sont renouvelables.

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 5 des statuts, l'assemblée nomme en qualité d'administrateur-délégué de la société:

- Monsieur Charles-Edouard STIEFVATER préqualifié;

L'administrateur délégué pourra par sa seule signature individuelle, valablement engager la Société, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Sixième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants agissant en leur dite qualité connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants signés avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: Jou, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 13 août 2012. Relation EAC/ 2012/10911. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111597/170.

(120151083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

European Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.362.150,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 121.620.

Extrait rectificatif L110064908 déposée le 28/04/2011

Il convient de préciser suite à une erreur d'interprétation du contrat signé le 18 octobre 2010, que même si l'intégralité des parts sociales de la Société détenues par European Property Fund ont été transférées à Aviva Investors Property Fund ICVC (le «Fond») et que même si Citibank International plc en sa qualité de dépositaire est le gardien des actifs du Fond, Aviva Investors Property Fund ICVC est l'associé unique de la Société avec effet au 18 octobre 2010.

Il résulte donc dudit contrat qu'Aviva Investors Property Fund ICVC est l'associé unique de la Société avec effet au 18 octobre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 30 August 2012.

Référence de publication: 2012112194/17.

(120151392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2012.

Flime Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.785,50.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 96.696.

En date du 28 juin 2012, l'associé Montrange Holdings Limited, avec siège social au 3, Thasou Street, bâtiment Dadlaw House, Nicosie, Chypre a transféré la totalité de ses 150 parts sociales à l'associé Eastbridge S.à r.l., avec siège social au 1B, Rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

En conséquence, Eastbridge S.à r.l., précité, devient associé unique avec 25 430 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2012.

Référence de publication: 2012112215/14.

(120151557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2012.

Ingersoll-Rand Holdings & Finance International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.025.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 99.058.

La Société prend acte qu'une erreur a été commise lors de l'inscription de Ingersoll-Rand Company Limited, associé unique de la Société concernant son numéro d'immatriculation. Il est le suivant: 30862.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 31 août 2012.

Référence de publication: 2012112289/13.

(120151896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2012.

Bourns (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.438.300,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 75.572.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of August.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Bourns Asia Pacific Pte. Ltd, a corporation organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Uglan House, South Church Street, KY1-1104 George Town, Cayman Islands and registered with the Trade Register of the Cayman Islands under number 7676 ("Bourns Asia Pacific"); and

Bourns (UK) Acquisition Limited, a limited liability company organized under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Manton Lane, GB-MK41 7 BJ Bedford, Bedfordshire, United Kingdom and registered with the Companies House under number 03944613 ("Bourns UK", hereafter referred together with Bourns Asia Pacific as the "Shareholders"),

hereby duly represented by Mrs. Sophie Henryon, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal.

Such powers of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the shareholders of "BOURNS (LUXEMBOURG), S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 75.572, incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Gloden, then notary public residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, on 26 April 2000, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") on 23 August 2000 number 602 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 24 November 2011, published in the Memorial C on 17 January 2012 number 128.

II.- The 45,300 (forty-five thousand three hundred) shares with a nominal value of EUR 50 (fifty Euros) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,173,300 (one million one hundred seventy-three thousand three hundred Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 2,265,000 (two million two hundred sixty-five thousand Euros) to EUR 3,438,300 (three million four hundred thirty-eight thousand three hundred Euros) by the issuance of 23,466 (twenty-three thousand four hundred sixty-six) new shares with a nominal value of EUR 50 (fifty Euros) each, subject to the payment of a global share premium in an amount of EUR 10,560,070 (ten million five hundred sixty thousand seventy Euros) out of which EUR 117,330 (one hundred seventeen thousand three hundred thirty Euros) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Bourns Asia Pacific Pte. Ltd of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed on the agenda, consider the meeting to be validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,173,300 (one million one hundred seventy-three thousand three hundred Euros) so as to raise the share capital from its current amount of EUR 2,265,000 (two million two hundred sixty-five thousand Euros) to EUR 3,438,300 (three million four hundred thirty-eight thousand three hundred Euros) by the issuance of 23,466 (twenty-three thousand four hundred sixty-six) new shares with a nominal value of EUR 50 (fifty Euros) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 10,560,070 (ten million five hundred sixty thousand seventy Euros) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium") out of which EUR 117,330 (one hundred seventeen thousand three hundred thirty Euros) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid by a contribution in kind made by Bourns Asia Pacific.

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by Bourns Asia Pacific of the New Shares and the Share Premium through the contribution in kind as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes Bourns Asia Pacific, hereby represented by Mrs. Sophie Henryon, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by Bourns Asia Pacific through a contribution in kind as described below which is now at the disposal of the Company.

Description of the contribution

The contribution made by Bourns Asia Pacific, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of a receivable in an aggregate amount of EUR 11,733,370 (eleven million seven hundred thirty-three thousand three hundred seventy Euros) (the "Contribution").

Valuation

The net value of the Contribution amounts to EUR 11,733,370 (eleven million seven hundred thirty-three thousand three hundred seventy Euros).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 17 August 2012, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it as a formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Mr. Julianusz Rajmund Imre, residing professionally at 7B, Berzsényi U., H-9721 Gencsapati, Hungary, category A manager of the Company; and

b) Mr. Francis Zeler, residing professionally at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, category B manager of the Company.

all represented here by Mrs. Sophie Henryon, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal included within the aforementioned statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Bourns Asia Pacific Pte. Ltd: 68,765 (sixty-eight thousand seven hundred sixty-five) shares; and
- Bourns (UK) Acquisition Limited: 1 (one) share.

The notary acts that the 68,766 (sixty-eight thousand seven hundred sixty-six) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the article 6 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 6.** The capital of the company is fixed at three million four hundred thirty-eight thousand three hundred Euros (EUR 3,438,300) represented by sixty-eight thousand seven hundred sixty-six (68,766) shares of fifty Euros (EUR 50) each, all fully paid-up and subscribed."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 4,000 (four thousand Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-et-unième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Bourns Asia Pacific Pte. Ltd, une société régie par les lois des Iles Caïman, ayant son siège social sis à Ugland House, South Church Street, KY1-1104 George Town, Iles Caïman et immatriculée auprès du Registre de Commerce des Iles Caïman sous le numéro 7676 ("Bourns Asia Pacific"); et

Bourns (UK) Acquisition Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social sis à Manton Lane, GB-MK41 7 BJ Bedford, Bedfordshire, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro 03944613 ("Bourns UK", ci-après désigné ensemble avec Bourns Asia Pacific comme les "Associés"),

ici dûment représentés par Madame Sophie Henryon, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I - Les parties comparantes sont les associés de «BOURNS (LUXEMBOURG), S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.572, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, alors notaire établi à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, le 26 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») le 23 août 2000 numéro 602 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire public établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 24 novembre 2011, publié au Mémorial C le 17 janvier 2012 numéro 128.

II - Que les 45.300 (quarante-cinq mille trois cents) parts sociales d'une valeur nominale de 50 EUR (cinquante Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont les Associés reconnaissent avoir été dûment préalablement informés.

III- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.173.300 EUR (un million cent soixante-treize mille trois cents Euros) afin de le porter de son montant actuel de 2.265.000 EUR (deux millions deux cent soixante-cinq mille Euros) à 3.438.300 EUR (trois millions quatre cent trente-huit mille trois cents Euros) par l'émission de 23.466 (vingt-trois mille quatre cent soixante-six) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 50 EUR (cinquante Euros) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 10.560.070 EUR (dix millions cinq cent soixante mille soixante-dix Euros), dont un montant de 117.330 (cent dix-sept mille trois cent trente Euros) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature;

3. Souscription et libération par Bourns Asia Pacific Pte. Ltd des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que les Associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent que l'assemblée a été valablement convoquée et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.173.300 EUR (un million cent soixante-treize mille trois cents Euros) afin de le porter de son montant actuel de 2.265.000 EUR (deux millions deux cent soixante-cinq mille Euros) à 3.438.300 EUR (trois millions quatre cent trente-huit mille trois cents Euros) par l'émission de 23.466 (vingt-trois mille quatre cent soixante-six) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 50 EUR (cinquante Euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 10.560.070 EUR (dix millions cinq cent soixante mille soixante-dix Euros), affecté au compte prime d'émission de la société (la «Prime d'Emission»), dont un montant de 117.330 EUR (cent dix-sept mille trois cent trente Euros) sera alloué à la réserve légale de la société, le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature réalisé par Bourns Asia Pacific.

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par Bourns Asia Pacific des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite Bourns Asia Pacific, ici représenté par Madame Sophie Henryon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emis-

sion ont été entièrement libérées par Bourns Asia Pacific par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après, lequel apport se trouve désormais à la disposition de la Société.

Description de l'apport

L'apport réalisé par Bourns Asia Pacific, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission, est composé d'une créance d'un montant total de 11.733.370 EUR (onze millions sept cent trente-trois mille trois cent soixante-dix Euros l'Apport»).

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 11.733.370 EUR (onze millions sept cent trente-trois mille trois cent soixante-dix Euros).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 17 août 2012, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) M. Julianusz Rajmund Imre, résidant professionnellement au 7B, Berzsényi U., H-9721 Gencsapati, Hongrie, gérant de catégorie A de la Société; et

b) M. Francis Zéler, résidant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B de la Société.

Tous représentés par Madame Sophie Henryon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé contenue dans la déclaration sur la valeur de l'apport dont il est question ci-avant.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, la participation au capital social de la Société est désormais composée de:

- Bourns Asia Pacific Pte. Ltd: 68.765 (soixante-huit mille sept cent soixante-cinq) parts sociales.
- Bourns (UK) Acquisition Limited: 1 (une) part sociale.

Le notaire acte que les 68.766 (soixante-huit mille sept cent soixante-six) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à trois millions quatre cent trente-huit mille trois cents Euros (3.438.300 EUR) représenté par soixante-huit mille sept cent soixante-six (68.766) parts sociales de cinquante Euros (50 EUR) chacune, toutes entièrement libérées et souscrites».

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à environ 4.000,- EUR (quatre mille Euro).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été clôturée.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire des comparants, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des personnes comparantes, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 août 2012. Relation: EAC/2012/11201. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118437/243.

(120160884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Luxembourg Mounting Center S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 78.117.

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 19 juin 2012 que le conseil d'administration de la Société nomme Hans-Joachim Famula en tant que Président du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration décide de confier la gestion journalière de la Société et ce, pendant la durée de son mandat d'administrateur de la Société, à Monsieur Serge Daleiden, né le 8 février 1956, à Ettelbruck, Luxembourg, résidant professionnellement Avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg, avec les pouvoirs de représenter et d'engager la Société pour toutes les activités ayant trait à la gestion journalière de la Société et ayant un impact financier jusqu'à 30.000 EUR.

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 3 juillet 2012 que PricewaterhouseCoopers Sàrl, situé au 400, Route D'Esch, L-1014 Luxembourg, a été nommé réviseur d'entreprises agréé, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 31 août 2012.

Référence de publication: 2012112354/19.

(120151859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2012.

Manufacture de Tabacs Heintz Van Landewyck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.000.000,00.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 87.229.

Extrait du dépôt complémentaire au dépôt n° L 090 132 181 effectué auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 21 août 2009

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2009 que:

Le mandat de gérant de la Société de Monsieur Charles KROMBACH, né le 19.02.1942 à Luxembourg, demeurant à 131, rue des Aubépines, L – 1145 Luxembourg expire le 31 décembre 2009. Vu son départ à la retraite, l'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler son mandat.

À compter du 19 juin 2009, Monsieur Marc WAGENER demeure ainsi Gérant unique de la Société et peut valablement engager la Société par sa signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012112365/20.

(120151511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2012.

LER III UK Co-Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 515.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.923.

Il résulte d'une résolution des associés prise en date du 31 août 2012 qu'a été nommé aux fonctions de gérant B de la société en remplacement de Monsieur Christophe Printz, démissionnaire, avec effet au 31 août 2012:

- Monsieur Martin Eckel, demeurant professionnellement au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012113298/15.

(120152965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Aerium Aigle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 113.206.

For your information, please note that the Company's sole shareholder, Aerium FGG Properties S.à r.l. has (i) changed its corporate name into "Aerium IV Properties S.à r.l." and (ii) has transferred its registered office to 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Please also note that Mr. Ely Michel Ruimy and Mr. Franck Ruimy, as managers of the Company reside professionally at 1 Knightsbridge, SW1X 7LX, London.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

A titre informatif, veuillez noter que l'associé unique de la Société, Aerium FGG Properties S.à r.l., a (i) changé sa dénomination sociale en «Aerium IV Properties S.à r.l.» et (ii) transféré son siège social à 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Veuillez également noter que M. Ely Michel Ruimy et M. Franck Ruimy en leur qualité de gérants de la Société, demeurent professionnellement à 1 Knightsbridge, SW1X 7LX, Londres.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012112575/20.

(120152059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2012.

KH Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.048.250,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 76.006.

Extract from the resolutions of the shareholders of the Company dated August 31, 2012

Pursuant to the resolutions of the shareholders of the Company taken on August 31, 2012 (the "Resolutions"), the shareholders of the Company acknowledged the resignation of Mr. Karol Maziukiewicz as A manager of the Company and appointed for an unlimited period Mr. Gordon Black, born on April 23, 1965 in Michigan, USA, residing professionally at 20, Balderton Street, Second Floor, GB - W1K 6TL London, as A manager of the Company, with effect as at the date of such Resolutions.

Consequently as of August 31, 2012, the Company is managed by a board of managers composed of four members, as follows:

- Mr. Gordon Black, as A manager,
- Mr. Piotr Andrzejewski, as A manager,
- Mr Norbert Kittler, as B manager, and
- Mr André Muth, as B manager.

August 31. 2012.

Anne-Laure Mollard

By virtue of delegation of powers

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement

Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société en date du 31 août 2012

Par résolutions adoptées en date du 31 août 2012 (les "Résolutions"), les associés unique de la Société ont pris acte de la démission de M. Karol Maziukiewicz de son mandat de gérant de catégorie A de la Société et ont nommé pour une durée indéterminée M. Gordon Black, né le 23 avril 1965 dans le Michigan, Etats-Unis,

résidant professionnellement 20, Balderton Street, Second Floor, GB - W1K 6TL London, en qualité de gérant de catégorie A de la Société, avec effet à la date desdites Résolutions.

En conséquence, à compter du 31 août 2012 la Société est gérée par un conseil de gérance composé de quatre membres, comme suit:

- Monsieur Gordon Black, en tant que gérant de catégorie A,
- Monsieur Piotr Andrzejewski, en tant que gérant de catégorie A,
- Monsieur Norbert Kittler, en tant que gérant de catégorie B, et
- Monsieur André Muth, en tant que gérant de catégorie B.

31 août 2012.

Anne-Laure Mollard

En vertu d'une délégation de pouvoirs

Référence de publication: 2012112783/39.

(120152500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2012.

Manufacture de Tabacs Heintz Van Landewyck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.000.000,00.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 87.229.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2012 que:

L'Assemblée Générale décide de ne pas reconduire le mandat de la société PricewaterhouseCoopers, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65 477 comme Réviseur d'entreprises.

L'Assemblée Générale décide de nommer la société ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social à L - 5365 Munsbach, 7, Rue Gabriel Lippmann, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47 771 pour réviser les comptes de la Société pour l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juillet 2012 que:

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Gérald REINIGER, né le 15.03.1963 à Gevelsberg (Allemagne), demeurant à D-54293 Trier, Zum Ehranger Wald 2B à la fonction de Gérant de la Société à partir du 1^{er} septembre 2012 pour un mandat de trois ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

La Société est désormais valablement engagée par la signature individuelle de Monsieur Gérald REINIGER, Gérant et de Monsieur Marc WAGENER, Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012112826/30.

(120152108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2012.

Thor Trading, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 83.571.

—
Cession de parts sociales

En date du 31 juillet 2012, les parts sociales ont été cédées comme suit:

- Monsieur Jean-Pierre Vial cède 24 parts sociales à Monsieur Paul-Henri Vial
- Monsieur Jean Biay cède 40 parts sociales à Monsieur Paul-Henri Vial
- La société AUTAN SPF SA cède 60 parts sociales à Monsieur Paul-Henri Vial

Il résulte que:

- Monsieur Paul-Henri Vial
né le 14 août 1982 à Lesquin (F)
demeurant à F-94480 ABLON-SUR-SEINE, 29, rue du Maréchal Foch,
est seul et unique associé de la société THOR TRADING SARL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012113996/19.

(120153244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2012.

Landewyck Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 54.000.000,00.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 7.190.

—
Extrait du dépôt complémentaire au dépôt n° L 090 186 591 effectué auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 7 décembre 2009

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2009 que:

Le mandat de gérant de la Société de Monsieur Charles KROMBACH, né le 19.02.1942 à Luxembourg, demeurant à 131, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg expirant le 31 décembre 2009, l'Assemblée Générale décide dès lors de ne pas renouveler son mandat.

À compter du 18 juin 2009, Monsieur Marc WAGENER demeure ainsi Gérant unique de la Société et peut valablement engager la Société par sa signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2009.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012113294/20.

(120152769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

LGIG 2 Objekt MK 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.586.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.323.

—
Il résulte d'une résolution des associés prise en date du 31 août 2012 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Monsieur Christophe Printz, démissionnaire, avec effet au 31 août 2012:

- Mme Virginie Vely, demeurant professionnellement 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012113301/15.

(120153097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

MD Information Service (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. MD Information Service (Luxembourg) S.A.).

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 98.787.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 03 septembre 2012.

Référence de publication: 2012113332/11.

(120152740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Manufacture de Tabacs Heintz Van Landewyck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.000.000,00.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 87.229.

—
EXTRAIT

Dépôt complémentaire au dépôt n° L 090 132 181 effectué auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 21 août 2009

Dépôt remplaçant le dépôt n° L 120 151 511 effectué auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 31 août 2012

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2009 que:

Le mandat de gérant de la Société de Monsieur Charles KROMBACH, né le 19.02.1942 à Luxembourg, demeurant à 131, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg expirant le 31 décembre 2009, l'Assemblée Générale décide dès lors de ne pas renouveler son mandat.

À compter du 1^{er} juillet 2009, Monsieur Marc WAGENER sera ainsi Gérant unique de la Société et pourra valablement engager la Société par sa signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012113328/23.

(120152753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Fondation Luxembourg School of Finance, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 12, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg G 166.

—
Il résulte de l'Assemblée du Conseil d'Administration du 07 juin 2012 que les personnes suivantes sont les

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ernst Wilhelm CONTZEN

de nationalité allemande

né le 28 novembre 1948 à Cologne (Allemagne)

demeurant à L-2433 Luxembourg, 2, rue Nicolas Rollinger

Germain DONDELINGER

de nationalité luxembourgeoise

né le 9 mai 1353 à Luxembourg

demeurant à L-8283 Kehlen, 2 1 rue de Schoenberg

Jean GUILL

de nationalité luxembourgeoise

né le 4 février 1951 à Luxembourg

demeurant à L-1870 Luxembourg, 93, Kohlenberg

Yves MERSCH

de nationalité luxembourgeoise

né le 1^{er} octobre 1949 à Luxembourg

demeurant à L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal

Jean-Jacques ROMMES

de nationalité luxembourgeoise

né le 25 mai 1957 à Luxembourg

demeurant à L-5410 Beyren, 3, rue de Canach

Marc SALUZZI

de nationalité française

né le 16 mai 1963 à Briey (France)

demeurant a L-8190 Kopstal, 24, rue Schmitz

Rolf TARRACH

de nationalité espagnole

né le 24 février 1948 a Valence (Espagne)

demeurant a L-5359 Schuttrange, 49, Léebierg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 12 septembre 2012.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012118541/39.

(120160223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

PCH Financial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 168.291.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 13 avril 2012 que la démission de Monsieur Luc Géronidal en tant que gérant de la Société a été acceptée avec effet immédiat.

Monsieur Paul Jacobson, né le 7 mai 1979 à Washington, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 1 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Référence de publication: 2012113396/16.

(120152821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Atlantic Iron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.595,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.032.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 septembre 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2012113531/14.

(120153438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2012.

Kautz Starkstrom-Anlagen Luxemburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.789,35.

Siège social: L-6684 Merttert, 7, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 44.437.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2012.

Référence de publication: 2012113797/11.

(120153440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2012.

Fiduciaire Birchall & Rosa, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Walferange, 2, rue Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 144.443.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 septembre 2012.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2012118547/13.

(120160637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Flojkas Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 97.686.

Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue en date du 14 mai 2012 que:

- Monsieur Bo Urban PRINTZ, demeurant au 19A Björngardsgatan, 118 52 Stockholm, Suède, a cédé 100 parts sociales qu'il détenait dans la société Flojkas Capital S.à r.l., ayant son siège social à L - 1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle à la société KOONHEARST INVEST LIMITED, ayant son siège social à Tower Gate Place, Tal-Qroqq Street, MSD1703 Msida, Malte.

Cette cession de parts a été notifiée et acceptée par la société Flojkas Capital S.à r.l. en date du 14 mai 2012 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à cette cession, le capital social de la société Flojkas Capital S.à r.l. est détenu comme suit:

KOONHEARST INVEST LIMITED, ayant son siège social à Tower Gate Place, Tal-Qroqq Street, MSD1703 Msida, Malte: 100 parts sociales.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 5 septembre 2012.

Référence de publication: 2012113710/20.

(120153702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2012.

Peaksidewert 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 58.824,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.733.

Veillez noter que, suite à la décision de l'Associé Unique, intervenue en date du 28 Août 2012,

- Markus Lehner démissionne du poste de gérant de catégorie A;

- Nikhil Gupta, né le 14 Août 1984 à New Dehli, Inde, de nationalité française et résidant professionnellement au 14, Bundesplatz, 6300 Zug, Suisse est nommé au poste de gérant de catégorie A.

Par conséquent, à partir du 28 Août 2012, le conseil de gérance de la Société est constitué de la manière suivante:

- Mark Fenchelle, gérant A;

- Nikhil Gupta, gérant A;

- Jean-Jacques Josset, gérant B;

- Gérald Welvaert, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2012113897/20.

(120153875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2012.

REOF II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 126.591.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale annuelle de la Société tenue en date du 31 juillet 2012

L'assemblée générale a pris connaissance de la démission de:

- Mr Laurent Jacquemin en tant que gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2012;
- Mr Laurent Vouin en tant que gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2012;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REOF II S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012118882/14.

(120160371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Thor Trading, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 83.571.

Extrait des résolutions prises par l'Associé unique en date du 31 juillet 2012

Acceptation de la démission de Monsieur Jean BIAY en tant que gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012113997/11.

(120153389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2012.

Peaksidewert 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 58.824,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 131.653.

—
Veuillez noter que, suite à la décision de l'Associé Unique, intervenue en date du 28 Août 2012,

- Markus Lehner démissionne du poste de gérant de catégorie A;
- Nikhil Gupta, né le 14 Août 1984 à New Dehli, Inde, de nationalité française et résidant professionnellement au 14, Bundesplatz, 6300 Zug, Suisse est nommé au poste de gérant de catégorie A.

Par conséquent, à partir du 28 Août 2012, le conseil de gérance de la Société est constitué de la manière suivante:

- Mark Fenchelle, gérant A;
- Nikhil Gupta, gérant A;
- Jean-Jacques Josset, gérant B;
- Gérald Welvaert, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2012114470/20.

(120153877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Peaksidewert 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 58.824,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 131.652.

—
Veuillez noter que, suite à la décision de l'Associé Unique, intervenue en date du 28 Août 2012,

- Markus Lehner démissionne du poste de gérant de catégorie A;

- Nikhil Gupta, né le 14 Août 1984 à New Dehli, Inde, de nationalité française et résidant professionnellement au 14, Bundesplatz, 6300 Zug, Suisse est nommé au poste de gérant de catégorie A.

Par conséquent, à partir du 28 Août 2012, le conseil de gérance de la Société est constitué de la manière suivante:

- Mark Fenchelle, gérant A;
- Nikhil Gupta, gérant A;
- Jean-Jacques Josset, gérant B;
- Gérald Welvaert, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Jacques Josset
Gérant B

Référence de publication: 2012114471/20.

(120153876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Resources Management Corporation, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 20.428.

—
EXTRAIT

M. Dimitris N. CHORAFAS, né le 25 mars 1926 à Athènes (Grèce), a changé d'adresse et demeure professionnellement au Villa Valmer, avenue Raymond Pointcare, F-06360 Saint-Laurent d'Eze.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Pour la Société
Un mandataire

Référence de publication: 2012118215/15.

(120159843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Mercurius Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 79.855.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 13 septembre 2012, le mandat du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, a été renouvelé pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2017. Le mandat des administrateurs actuels LANNAGE S.A., société anonyme représentée par Monsieur Yves BIEWER représentant permanent, KOFFOUR S.A., société anonyme, représentée par Monsieur Guy BAUMANN représentant permanent et VALON S.A., société anonyme représentée par Monsieur Guy KETTMANN, représentant permanent, venu à échéance le 08 juin 2012 n'ont pas été renouvelés.

Lors de cette même assemblée, Mme Marie-Laurence THILL, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, M. Gilles ORBAN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et Mme Christine RACOT, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été nommés aux fonctions d'administrateur. Leur mandat s'achèvera avec celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.

Luxembourg, le 17.09.2012.

Pour: MERCURIUS FINANCE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2012118674/23.

(120160673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Atlantik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.670.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118386/10.

(120160644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Pasta Point Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 142.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118732/9.

(120160400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Adami S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 45.442.

Il est porté à la connaissance de tous, qu'en date du 14 septembre 2012, Messieurs Joeri STEEMAN, Massimo GILOTTI et Monsieur Régis PIVA, ont démissionné de leurs mandats respectivement d'administrateurs et de commissaire aux comptes de la société:

Adami S.A.

Société Anonyme

24, rue Saint Mathieu

L-2138 Luxembourg

RC Luxembourg: B 45.442

Joeri STEEMAN / Massimo GILOTTI / Régis PIVA.

Référence de publication: 2012118392/16.

(120160502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Pagosa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 163.154.

L'an deux mil douze, le dix-huitième jour de juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „PAGOSA S.A.“, avec siège social L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewee, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 163.154, constituée suivant acte reçu par Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange, le 25 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 2491 du 15 octobre 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Ramos, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Dias, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie Mathot, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewee, à L-8010 Strassen, 224, Route d'Arlon

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varetur“ par les comparants.

III.- Que tous les actionnaires étant présents, les convocations d'usage n'ont pas été adressées aux actionnaires

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'entière du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewee, à L-8010 Strassen, 224, Route d'Arlon.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la première phrase de l'article 4 des statuts comme suit:

Art. 4. (première phrase). «Le siège social de la société est établi dans la commune de Strassen.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et employés de l'Etude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Sylvie Ramos, Jean-Pierre Dias, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1^{er} août 2012. LAC/2012/36716. Reçu 75,- EUR.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012118375/52.

(120160751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Aratus Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 148.306.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L - 2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société ARATUS INVESTMENT S.A., société anonyme: Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L - 2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 18 SEP. 2012.

Pour: ARATUS INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2012118407/18.

(120160670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Dover Luxembourg Services S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 159.317.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118485/10.

(120160525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

GADD & Cie Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 136.552.

L'an deux mille douze, le onze septembre.

Par-devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de GADD & Cie Luxembourg S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.552, constituée suivant acte passé par devant Maître Camille Mines, en date du 15 février 2008, publié au Mémorial C, recueil des sociétés et associations numéro 527, page 25280, du 3 mars 2008 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par Maître Camille Mines, en date du 17 décembre 2008, publié au Mémorial C, recueil des sociétés et associations numéro 217, page 10407, du 31 janvier 2009 (les «Statuts»).

L'Assemblée était présidée par Me Aziza GOMRI, avocate, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur (le «Président»).

Le Président a demandé à Madame Antoinette QURESHI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, d'agir en qualité de secrétaire de l'Assemblée (le «Secrétaire»). Cette demande a été approuvée par l'Assemblée.

L'Assemblée a désigné Me Aziza GOMRI, prénommée, comme scrutateur (le «Scrutateur»).

Le Président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le Secrétaire, le Scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que 250.000 actions sur 250.000 actions, représentant 100%, soit plus de la moitié des actions souscrites, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modifier l'article 4 des Statuts de manière à permettre à la Société d'exercer l'activité de family office.
2. Modifier l'article 15 paragraphe 1 des Statuts afin de refléter les résolutions à prendre ci-dessous.
3. Modifier la dernière phrase de l'article 16 des Statuts afin de refléter les résolutions à prendre ci-dessous.
4. Divers.

Ceci étant exposé et ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts, qui devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 4.** La Société a pour objet social de poursuivre, en tant que professionnel du secteur financier au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier (la «Loi bancaire»), les activités de gérant de fortune, ainsi que les activités de conseiller en investissement, de courtier en instruments financiers et de commissionnaire au sens de la Loi bancaire.

La Société a également pour objet social de fournir, à titre professionnel, des conseils ou services de nature patrimoniales à des personnes physiques, à des familles ou à des entités patrimoniales appartenant à des personnes physiques ou à des familles ou dont elles sont fondatrices ou bénéficiaires.

Les activités décrites ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 15 paragraphe 1 des Statuts, qui devra désormais être lu comme suit:

«Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, nomme au moins deux délégués à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du conseil d'administration ou non, qui conformément aux dispositions de

l'article 19 de la Loi bancaire ont les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier la dernière phrase de l'article 16 dernière des Statuts, qui devra désormais être lu comme suit:

«Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux personnes nommées à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 15 ci-dessus.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuels, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Gomri, A. Qureshi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 septembre 2012. Relation: LAC/2012/42750. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118570/76.

(120160773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Belfius Financing Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 156.767.

Le conseil d'administration a décidé, par voie circulaire, de nommer, avec effet au 1^{er} août 2012 Monsieur Wilfried WOUTERS, résidant professionnellement au 44 boulevard Pacheco, B-1000 Bruxelles en tant qu'administrateur de catégorie «A» et président du Conseil d'Administration de la Société en remplacement de l'administrateur et président démissionnaire Monsieur Johan EVENEPOEL.

Luxembourg, le 18.09.2012.

Pour: BELFIUS FINANCING COMPANY

Société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Christine Racot

Référence de publication: 2012118415/17.

(120160671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Dunedin Holdings GmbH, Zweigniederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 159.339.

Résolution prise par les administrateurs de la société en date du 7 juin 2012

Il a été décidé d'accepter la démission de Norah HANRATTY de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118487/11.

(120160597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.
